COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

21 mars 2023

Le Conseil d'Administration de l'E.P.L.E.F.P.A. des Pyrénées-Atlantiques s'est tenu en présentiel le mardi 21 mars 2023 à 9h15, sous la présidence de M. LAYRE Bernard.

Ont assisté au conseil :

Représentants de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics intéressés à la formation	
- Mme BEGUE-MAZA Monique	Centre d'Information et d'Orientation de Pau
- M. LAYRE Bernard	Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques
- M. UTHURRY Bernard	Conseiller régional
- M. BONNASSIOLLE Stéphane	Maire de Montardon
- M. CHAVIGNON Romain	Institut National de l'Origine et de qualité
Représentants élus du personnel	
- M. LANOT Jean-Michel	Représentant du personnel enseignant, de formation, d'éducation et de surveillance
- Mme RAFFIN Céline	Représentante du personnel enseignant, de formation, d'éducation et de surveillance
- Mme. VALLAT Françoise	Représentante du personnel enseignant, de formation, d'éducation et de surveillance
- M. PARODI Philippe	Représentant du personnel enseignant, de formation, d'éducation et de surveillance
- M. LAPORTE Jonathan	Représentant du personnel enseignant, de formation, d'éducation et de surveillance
- M. PICHARDO Frédéric	Représentant des personnels d'administration, de service et de l'exploitation
- M. MAIRET Serge	Représentant des personnels d'administration, de service et de l'exploitation
Représentants des élèves, des parents d'élèves, des anciens élèves et des organisations professionnelles et syndicales	
- M. MARCHAND Antonin	Représentant élu des élèves, étudiants, apprentis ou stagiaires
- M. DEHEZ Bastien	Représentant élu des élèves, étudiants, apprentis ou stagiaires
- M. ROURE Jean-François	Représentant élu des parents d'élèves
- M. PONDET Gilbert	Représentant des anciens élèves
- M. BOCCARD Pierre-David	Confédération Paysanne
- Mme DUFILLON Isabelle	Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées-Gascogne
- Mme POUEYMIROU BOUCHET Nadège	F.D.S.E.A
- Mme BOUDASSOU Claudine	M.S.A
Membres à titre consultatif	
- M. JAMME Laurent	Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (D.R.A.A.F.) Service Régional de la Formation et du Développement Nouvelle-Aquitaine (S.R.F.D.)
- M. SOMMER Guy	Directeur de l'Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole (E.P.L.E.F.P.A.) des Pyrénées-Atlantiques
- M. DABADIE Jean-Bernard	Directeur du Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole (C.F.P.P.A.) des Pyrénées-Atlantiques
- M. DEPLAUDE Loïc	Directeur de l'exploitation agricole d'Orthez
- M. FUMAT Christophe	Responsable du S.A.C.D
- M. LARRERE Jean-Luc	Agent Comptable de l'E.P.L.E.F.P.A. des Pyrénées-Atlantiques

- Mme AUDURIEAU Viviane	Secrétaire Générale de l'E.P.L.E.F.P.A. des Pyrénées-Atlantiques
- M GARNIER Arnaud	Gestionnaire du C.F.P.P.A
- Mme CLEMENT Sandrine	Directrice du Centre de Formation d'Apprentis Agricole (C.F.A.A.) des Pyrénées-Atlantiques
- Mme DACHARRY Delphine	Responsable de l'antenne du C.F.A.A. de Montardon
- M. BASTIDA Sylvain	Proviseur du Lycée Professionnel Agricole (L.P.A.) d'Orthez
- M. BUREAU Arthur	Directeur de l'exploitation agricole d'Oloron-Sainte-Marie
- Mme ABELA Marie-Dominique	Proviseure du L.P.A. d'Oloron-Sainte-Marie
- Mme GRECHEZ Christelle	Gestionnaire du L.P.A. d'Orthez
- M.GUICHENDUCQ Philippe	Gestionnaire du C.F.A.A.
- Mme LABEAU Cynthia	Gestionnaire du L.P.A. d'Oloron-Sainte-Marie
- Mme MIRASSOU Sandrine	Proviseure Adjointe du Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole (L.E.G.T.A.) de Montardon
- Mme LAPLACE NOBLE Karine	Chargée de Communication et Responsable Qualité Agrocampus 64
- Mme DOUCY Julie	Conseiller Principal d'Education (C.P.E.) au L.E.G.T.A. de Montardon
- Mme DE ANGELIS Lola	Stagiaire C.P.E au L.E.G.T.A. de Montardon
- Mme GUILLOUX Chrystelle	Secrétaire de séance
- Mme MARGOT Perrine	Secrétaire de séance

Etaient absents ou excusés :

- Mme CHAVANNE Marine	Direction Départemental des Territoires et de la Mer (D.D.T.M.) des Pyrénées-Atlantiques
- Mme COULON Corinne	D.D.E.T.S Nouvelle-Aquitaine
- M. ZOELLER Pascal	Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale
- Mme LARROUY Isabelle	Conseiller régional
- M CARRERE Thierry	Conseiller départemental
- M. EGAL Benoît	C.P.E. au L.P.A. d'Orthez
- Mme COURTES Emilie	C.P.E. au L.E.G.T.A. de Montardon
- Mme PECONTAL Anne	Représentant du personnel enseignant, de formation, d'éducation et de surveillance
- Mme IRIARTEGOITY Mireille	Représentante des personnels d'administration, de service et de l'exploitation
- M. BORDENAVE Sylvain	Jeunes agriculteurs
- M. HERBRETEAU Laurent	D.R.A.A.F/S.R.F.D Site de Poitiers
- M. PAYBOU François	Représentant des parents d'élèves
- M. CONSTANTIEUX Hervé	Responsable de l'antenne du C.F.A d'Hasparren

M.LAYRE ouvre la séance et laisse la parole à M LANOT.

Suite au contexte social actuel; décision de siéger est de maintenir le quorum pour que le CA se déroule normalement.

M.PARODI lit à haute voix une déclaration et demande à ce qu'elle soit insérée dans le PV du CA.

« En adoptant hier la réforme des retraites par le biais de l'artifice constitutionnel du 49-3, le gouvernement envoie un signal fort au peuple français « je ne vous écoute pas ! je ne vous respecte pas ! »
C'est ce mépris antidémocratique que dénonce aujourd'hui l'ensemble des représentants du personnel de l'AgroCampus 64. Au -delà de cette réforme injuste, ce sont toutes nos conditions de travail qui sont mises à mal au sein de l'Enseignement agricole public.
Les personnels comme les apprenants accueillis dans tous nos centres subissent de plein fouet les effets délétères des politiques néolibérales actuelles.
Pour autant, nous avons décidé de siéger afin de permettre à ce Conseil d'administration de se tenir.
Les représentants des personnels de l'AgroCampus 64 ».
M.SOMMER les remercie de ne pas avoir bloqué le CA et précise qu'il y a le Quorum.

Le CA sera essentiellement financier, et il abordera les thèmes forts de la vie de l'établissement.

M.LAYRE présente M.JAMME et M.BONNASSIOLLE et excuse M.UTHURRY qui devra partir à 12h, M.ZOELLER n'a pas eu d'avion pour venir ce matin.

M.SOMMER signale que la séance est enregistrée, aucune objection n'est formulée.

Double secrétaire de séance Mme GUILLOUX et Mme MARGOT.

M LAPORTE se désigne également parmi les personnels.

M.SOMMER souligne que le PV du dernier CA n'a pas pu être assuré par la secrétaire Mme COLLET car elle était souffrante. Seuls quelques éléments du PV ont été retrouvés et archivés.

Celui-ci a été repris par Mme GUILLOUX avec l'enregistrement qui était difficilement audible.

M.LANOT : au vu du dernier CA avec Mme REGONDAUD demande s'il est possible de s'abstenir à un vote.

M.JAMME répond : Il faut regarder le code électoral qui identifie ce qu'est un suffrage exprimé (vote ni blanc, ni nul). Dans les élections, le suffrage exprimé c'est un vote. Ne sont pas pris en compte les votes blancs et nuls. Depuis 2014, le vote blanc est comptabilisé (identifié mais n'est pas un suffrage exprimé). Possibilité en préambule du vote de dire que l'on s'abstiendra mais votes blancs ou nuls non pris en compte.

M.LANOT insiste : comptabilisation seule du vote pour ou contre mais avec possibilité de maintenir l'abstention.

M.JAMME répond, oui mais ce n'est pas un suffrage exprimé. Si égalité, la voix du président sera prépondérante pour déterminer le résultat du vote.

M.LAYRE, précise qu'il n'y a aucune autre remarque. Passage à l'approbation de l'ordre du jour.

M.SOMMER fait une présentation de l'ordre du jour. Il rappelle aussi que chacun a quelques minutes pour présenter ses diapositives. Nombreuses diapositives et délibérations à voir ce matin.

Délibération : approbation de l'ordre du jour

Délibération n°2023-1- 1
Objet : Ordre du jour Conseil Administration du 21 mars 2023/ Adoptée à l'unanimité

M.LAYRE poursuit avec la première délibération.

M.SOMMER commence par l'approbation du compte rendu de la séance du 30 novembre 2022 et poursuit sur les points suivants :

- Point sur les exploitations agricoles et la halle technologique ;
- Point sur le parcours à l'installation ;
- Point sur les lycées
- Communication ;
- Démarche qualité ;
- Présentation des délibérations concernant l'organisation interne des centres et de l'E.P.L.E.F.P. A ;
- Compte financier 2022
- Rapport de l'agent comptable ;
- Présentation des délibérations financières ;
- Questions diverses

Point sur les exploitations agricoles et la halle technologique

Mme CONSUEGRA fait un point sur l'exploitation de Montardon, focus sur la subvention allouée en 2013 par le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine « CRNA ». Le tableau récapitule les montants engagés depuis 2013 jusqu'à 2022.
Les travaux réalisés et achevés (passerelles pour accès aux pâtures pour les blondes, bâtiments taurillons rénovés et un bâtiment détruit), la clôture annoncée de la subvention au 31/12/2022
Subvention validée et acceptée par le CRNA.

Ensuite elle nous présente le Focus sur la méthanisation :
Engagement auprès de Total Energies depuis quelques années auprès de l'unité de méthanisation de biobéarn (contrat échange de lisier contre digestat). Collecte lisier depuis juillet 2022 (710m3 en 2022 et 600 en 2023). Echange dans un sens seulement aujourd'hui. Aujourd'hui, Total maitrise le transport. Ils vont rendre du digestat cette semaine pour faire l'épandage. Meilleure structuration de la circulation sur l'exploitation. + Mise en location de fosses pour permettre aux

agriculteurs de stocker chez nous et simplifier les circuits. En attente de 660 m³ de digestat. Première campagne prévue au printemps.

M.LAYRE rappelle une information d'ordre général dans le cadre de la méthanisation : politique (feuille de route du CRNA) = objectif de produire du biogaz vert à hauteur de 30 % en 2030 et d'être autonome en 2050, à 100%. Volonté de renforcer la plateforme d'un accord commun entre l'ADEME, le CRNA, la chambre régionale de l'agriculture et la fédération régionale des CUMA sur un programme qui s'appelle méthan'action et qui permet d'accompagner les porteurs de projet jusqu'à la conception. Pas évident quelques tensions sur les modèles économiques mais un Intérêt de montrer que c'est faisable. Mais facteur majeur d'acceptabilité sociétale. Espère que ça bénéficie avant tout aux agriculteurs et aux exploitations, que ce soit en individuel ou en collectif.

M.DEPLAUDE : nous présente l'exploitation d'Orthez avec un déficit 2022 contenu à -12 500€ malgré une nouvelle année marquée par un contexte sanitaire difficile (grippe aviaire en janvier 2022) et l'augmentation des matières premières agricoles. Il précise que les résultats sont plutôt satisfaisants vu le contexte actuel.

L'atelier bovin est très juste en terme de positivité c'est la 3ème année consécutive avec marge brute.
Pour 2023, il espère un hiver sans épisode de grippe aviaire dans le Sud-Ouest.
La bande en cours est de 3000 canards prêt à gaver (PAG).
Interrogations sur la nouvelle politique agricole commune (PAC). Optimiste pour l'année prochaine avec une augmentation foncière à l'automne de presque de 10 hectares (engrais, phyto et semences sont sur la ferme).

Il présente également le *Projet agroforesterie* avec pour objectif 150m haies ; 3 à 4 ha de linéaires d'arbres fruitiers et un aménagement zone « sortie de trappe » avec arbres de hauts jets.
Plusieurs financements sont envisagés :

- MAEC Monogastrique (PAC 2023)
- AAP CCLO (Communauté de commune)
- Association Française agroforesterie
- AAP Arbres et agriculture en NA (Conseil régional)

M.SOMMER souligne que pour l'année prochaine ce serait bien de réaliser ces plantations, de le programmer en même temps que la journée de l'agroécologie avec des groupes de classes, élèves, apprentis et autres et de faire un focus sur ce type d'opérations.

M.DEPLAUDE précise que les enseignants sont d'accord mais rien n'est formalisé.

Dernier projet: Mise en valeur patrimoniale et préservation de la cistude d'Europe
Les jeunes apprentis sont en train de réaliser la construction et l'aménagement d'un observatoire des tortues d'Europe (espèces protégées) en bois en surplomb sur la mare de l'exploitation Une inauguration est prévue.
Communication aux publics par la réalisation de panneaux pédagogiques.

M.BUREAU nous expose l'exploitation d'Oloron avec des projets expérimentaux qui vont arriver dans les années à venir.
Participation au CASDAR CIBrésil. Projet national sur les capacités d'ingestion pour des élevages de brebis laitières et allaitantes plus autonomes et résilients. Descente d'estive en septembre pour remettre à jour des données inexistantes pour la race ou anciennes (évaluées par rapport à d'autres races laitières).
Mise en place du protocole de Caractérisation de la Production Laitière des vaches Béarnaises.
Atelier vache béarnaise: pas de données sur cette race autrefois utilisée pour le lait et la viande, c'est une volonté du conservatoire des races d'Aquitaine de faire le point sur les qualités laitières pour une meilleure description du petit cheptel (500 mères de races béarnaises).
Deux dépôts de dossiers CASDAR déposés :

- CIMONUT : impacts et leviers d'adaptation alimentaire sur la qualité nutritionnelle et technologique laitière de brebis suite au changement climatique
- TECAPEL : transformation des graines pour l'autonomie protéique des élevages laitiers (remplacement du concentré par du soja toasté produit localement dans les PA).

En plus des projets expérimentaux, autres projets clôturés notamment sur la tonte des brebis, suivi du parasitisme avec l'école vétérinaire de Toulouse et le centre ovin sur la reproduction des brebis laitières pour la basco béarnaise.
Beaucoup de sollicitations mais limité par l'organisation de la bergerie.
M.FUMAT présente la Halle Agroalimentaire.
Volonté de montrer l'évolution de la halle depuis ces dernières années.
3 axes principaux: Vente, Pédagogie et Prestation.
L'idée est de créer un socle solide pour que malgré l'environnement extérieur, la halle puisse continuer à faire des

revenus. La part de la subvention diminue et la part de vente de produits augmente même s'il y a des variations d'effectifs de la pédagogie. On peut arriver à quelque chose de cohérent, l'idée est de continuer dans ces axes-là.
Hormis 2020 «année Covid», 2018 et 2022 sont marqués par une grande évolution à plus de 3,5 d'augmentation de chiffre d'affaire. Pas de prix des produits mais une meilleure vente et une réduction des charges en personnel.
Plusieurs axes:

- La rationalisation de la production (organiser, planifier, travailler avec producteurs locaux et négocier les tarifs).
- L'imbrication de la pédagogie avec la production (vision de matière première et produit fini). Exigence de qualité.

Pas d'inquiétude : ce n'est pas parce que la halle progresse que les plages de travail vont être limitées. Encore 30 % de libre car en optimisant on arrive à avoir des plages suffisantes pour des nouveaux TP ou des nouvelles formations.

M.SOMMER précise qu'il n'y a pas de diminution de charges du personnel. Ce sont les produits qui ont augmenté car plus d'activités et les charges du personnel ont suivi.

M.FUMAT poursuit avec les projets techniques en cours à venir.

- Halle n°2 complètement à l'arrêt. L'idée est de la remettre en route (mise aux normes électriques et frigorifiques) et d'y coller un projet (partie laitière qui pourra traiter le lait de l'exploitation et une fromagerie).
- Projet compliqué agrément steak haché : bifurcation car demande de dossiers très lourde. Possibilité technique mais législation et documents nous en empêchent. A ce jour, la halle est en mesure de fournir à la cantine du steak haché appelé steak burger (pré salé).
- Continuer à alimenter la cantine de Montardon en produits issus de la halle (yaourts, fromage blanc et viande)
- Amélioration de la communication et de la visibilité sur la boutique : uniformité des supports de communication avec la brochure, les sacs réutilisables et la signalétique du point de vente à venir.
- Développement de la partie plat à emporter et traiteur (repas de pâques de l'école de rugby de la section paloise). Nouvelle dynamique au niveau de la halle.

La halle est à ce jour, au vu des résultats en mesure de déposer une demande de centre constitutif.
M.SOMMER : souligne qu'à la rentrée prochaine il va y avoir une décision de prise pour déposer un dossier afin que la halle devienne le 9ème centre constitutif de l'EPLEFPA. Cela permettra d'obtenir quelques moyens supplémentaires. Comme évoqué lors du schéma directeur: une demande de financement a été déposée au CRNA de réhabilitation de la halle 2 en fromagerie et transformation de produits laitiers pour redonner plus d'activités. Beaux projets.

M.LAPORTE : pose une question : est-ce que la Halle peut être un centre constitutif?

M.SOMMER répond : la halle deviendra un atelier technologique. Maintenant au regard des données sur la halle, nous sommes en capacité aujourd'hui de redéposer un dossier. Cela avait été abordé il y a quelques années parce que la halle ne produisait pas suffisamment d'activités économiques. A ce jour, l'activité économique de la halle a fait un bon et il espère bien qu'elle deviendra le 9ème centre constitutif de l'AgroCampus.

Point sur le parcours à l'installation

M.DABADIE présente le rapport du C.F.P.P.A

L'installation est l'essence du CFPPA depuis sa création, avec les stages 200 h, le brevet professionnel agricole, puis la formation BPREA depuis 1992. De nouvelles règles relatives aux aides à l'installation des agriculteurs se mettent en place actuellement.

Dans ce contexte, le directeur du CFPPA souhaite informer les membres du conseil d'administration sur ce sujet en 3 points :

- Le BPREA, un cursus de formation continue adapté aux futurs agriculteurs,
- L'activité liée à l'installation dans le CFPPA,
- L'évolution des règles relatives à l'installation.

M.DABADIE nous explique le parcours installation agricole dans les gênes du CFPPA depuis son origine.
Le brevet professionnel de responsable d'entreprise agricole (BPREA) vise à former les stagiaires à l'autonomie de décision, en préparant l'obtention différentes compétences :

- Se situer en tant que professionnel, en abordant les différents types d'agricultures, l'histoire, et l'organisation
- Piloter le système de production, par l'étude des stratégies possibles et l'organisation du travail
- Conduire le processus de production dans l'agroécosystème. Les systèmes les plus représentés dans les installations en Pyrénées-Atlantiques sont proposés au stagiaires :
    - Ovins lait, bovins, cultures fourragères
    - Polyculture élevage
    - Maraîchage
- Assurer la gestion technico-économique, financière et administrative de l'entreprise

- Valoriser les produits ou services de l'entreprise : commerce et négociation.
- S'adapter à des enjeux professionnels particuliers : plusieurs unités capitalisables sont proposées en collaboration et mixité de public avec les apprentis du CFAA64 : transformation lait ou viande ou végétaux, élevages monogastriques de porcins ou volailles, viticulture, arboriculture. Seront proposées en supplément à l'avenir : apiculture, agroforesterie – haies, chiens de troupeau, production plantes aromatiques et médicinales

Depuis cette année deux périodes de 5 semaines (pratique et mise en situation professionnelle) pour public non issu du milieu agricole, en amont et en aval de la formation (« préparation » et « sécurisation »), sont mises en place dans le cadre de l'appel d'offre du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine.

Le parcours BPREA est donc un temps de réflexion, de découverte et d'échanges très adapté à la construction de son parcours d'installation pour les personnes en reconversion.

M.DABADIE nous présente les activités liées à l'installation, à l'agrandissement :
Les activités liées à l'accompagnement des parcours d'installation représentent 39 % des produits de la formation pour le CFPPA en 2022. En plus du BPREA elles intègrent la participation aux entretiens et suivi des plans de professionnalisation personnalisés (PPP), les accompagnements pour la validation des acquis de l'expérience et le portage des formations « Stages 21 h » préalables à l'installation.
En l'occurrence le CFPPA est un partenaire public neutre sur le territoire. Les compétences présentes sur le centre pour réaliser ces missions constituent un vivier pour répondre à d'autres demandes de formations de professionnalisation de longue ou de courte durée, et à des parcours individualisés.
Les financements proviennent essentiellement du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine, mais également du Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, et des opérateurs de compétences.

M.DABADIE fait une présentation des règles pour l'obtention des aides à l'installation des agriculteurs.
Actuellement il est fait référence à un arrêté du 22 février 2022 modifié. Des dérogations à la détention de diplômes agricoles énoncés sont possibles, en se référant aux diplômes BPREA et Bac Professionnel Conduite et Gestion de l'Exploitation Agricole. Pour 2022, 10 dérogations ont été attribuées par les service de la DRAAF Nouvelle Aquitaine en 2022.

- De nouvelles règles communiquées par le Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine mentionnent que la capacité agricole serait acquise par un diplôme, certificat ou titre de niveau 4 ou supérieur, agricole ou toute spécialité et activité professionnelle dans le secteur agricole de 24 mois dans les trois dernières années.
- Une communication orale à l'occasion du PAIT du 23 février 2023, fait référence à l'instruction technique DGPE/SDG2022-321 du 22 avril 2022 définissant l'éligibilité aux aides PAC, pour l'obtention de la capacité agricole. Cette instruction ouvrirait la capacité à des personnes titulaires de diplôme de niveau 3 avec activité professionnelle dans le secteur de la production agricole d'au minimum 24 mois au cours de trois dernières années, ou bien pour les personnes sans diplôme avec une activité dans le secteur de la production agricole d'au minimum 40 mois sur les cinq dernières années.

Le CFPPA espère que la réunion du Comité Régional Installation Transmission (C.R.I.T) programmée le 5 avril 2023 apportera les informations sur les parcours à l'installation.

M.LAYRE : précise que c'est le Comité Régional Installation Transmission qui valide différentes propositions qui sont ensuite appliquées. Sont rajoutés plusieurs éléments complémentaires. Un élément d'ordre général : le Président de la république a souhaité en fin d'année 2022 lancer un pacte avec la profession agricole et un projet de loi d'orientation agricole. Il y aura des consultations régionales qui seront animées par les chambres régionales d'agriculture en relation avec les conseils régionaux et les Directions régionales de l'agriculture et de la forêt Il regrette que ce soit une marche forcée et accélérée. La première réunion plénière a eu lieu le 20 février, la deuxième réunion de clôture aura lieu le 26 avril. Au milieu il y a des groupes techniques qui ont pour but de mettre en évidence l'importance de la formation de l'installation et transmission. Le 1er groupe concerne la formation, le 2ème groupe l'installation et la transmission et le 3ème groupe portera sur l'adaptation de toutes les filières aux dérèglements climatiques et aux changements climatique. Il précise qu'aujourd'hui on part d'une feuille blanche et que chaque établissement peut fournir des propositions écrites. Il ne faut pas hésiter à faire des contributions pour alimenter et ensuite on aura des propositions de fiches d'actions à faire remonter au niveau national.

Parmi les propositions dans le cadre du projet de loi : le nouveau support pour installer des jeunes agriculteurs et les nouveaux agriculteurs. Cette mesure sera opérationnelle par voie dématérialisée à partir du 1er juin. Mais depuis le 1 er janvier nous sommes actuellement encore sous l'ancien régime. Il s'excuse du terme employé. On peut se rendre compte que le Conseil Régional a souhaité mettre des axes prépondérants notamment sur l'élevage, la montagne mais on peut encore cumuler certains niveaux d'investissements.

M.LAPORTE: Est-ce que le bac technologique donne la capacité d'installation ?

Réponse unanime : oui.

M.JAMME rajoute qu'ils ont aussi sollicité les établissements pour faire remonter les éléments de terrain et des propositions. Notamment sur l'axe 1 relatif à l'orientation, la formation et l'attractivité tout cela alimente le niveau national c'est un moyen d'avoir un retour de terrain pour l'outil contrats régionaux de filière. Le Régional va aussi se nourrir des actions locales ce qui amène de la matière pour alimenter ces contrats régionaux de filière.

M.LAYRE informe qu'à titre d'exemple, l'établissement de Bordeaux Science Agro a déjà fait une contribution écrite (Etudiants).

M.SOMMER affirme l'importance d'en parler, c'est vraiment le cœur de métier du C.F.P.P.A.

Point sur les lycées

Mme MIRASSOU déclare avoir évoqué au dernier CA le projet d'ouverture d'une section Gestion de la Protection Nature «GPN».

- En double tête avec le BTS AP (16 et 16)
- En double site Montardon/Oloron (2 groupes de travail)
- En bi qualification (emplois en polyvalence sur le territoire)
- Avec un quota important de bacs pro qu'impose la DRAAF

Réflexion sur la carte des formations, des courriers sont prêts à ce sujet.

M.JAMME: La DRAAF a informé de ce que pourra être le calendrier par rapport à l'an dernier. Le lancement officiel de la démarche va se faire très rapidement. Phase de concertation et discussion à partir de fin mai et jusqu'à octobre. Le vote final aura lieu par la région début novembre (commission plénière). Il précise aussi qu'il y aura des instances en interne : Comité social d'administration unique régional de l'enseignement agricole et également le Comité régional enseignement agricole en amont de cette commission.

M.LANOT: a déjà sollicité l'appui du CRNA. Ce n'est pas un BTS GPN de plus mais un BTS pensé pour public dédié mais surtout pour une meilleure insertion d'un bac professionnel et très ancré sur le territoire. Il se dit très attaché à ce projet. Plus vite il verra le jour mieux c'est. Un BTS pour Oloron avec des étudiants est un maillage territorial (pas que pour les grandes villes).

M.UTHURRY: message entendu.

M.LAYRE: Y-a-t-il un calendrier ou un objectif de calendrier ?

M.LANOT: 2024 si possible. Ils ont commencé à diffuser l'idée auprès des partenaires avec en filigrane que les jeunes BTS puissent être tuteurs d'un bac pro. Prendre un stagiaire reste un engagement fort de la part d'une structure, d'une exploitation. L'idée serait d'avoir la capacité d'accueillir un Bac Pro par un BTS sous forme de tutorat.
Il y a en plus une dimension montagne avec l'attache réseaux de stations de skis N'PY équivalent alpin de l'alternance. Savoir être polyvalent et parfois cumuler plusieurs métiers avec des périodes de rupture. Cela correspond à l'air du temps. Les saisonniers sont à la fois bergers et travaillent en remontée mécanique l'hiver ou chez Lindt. Ancrage montagne sur une Région Nouvelle Aquitaine qui est très grande. On est le seul département à avoir une zone de confort labélisée montagne.

M.UTHURRY: La structuration de la saisonnalité a beaucoup changé. Les saisonniers étaient constitués en grande partie d'agriculteurs (époque avec deux générations dans les maisons). Source tarie car moins de personnes dans les fermes. Les saisonniers sont plutôt des routards qui subissent des problèmes de logements (certains vivent dans leur camion, mobilité sur d'autres stations si pas de neige). La situation sociale des saisonniers reste à revoir. Mais ces compléments de ressources pour les paysans sont moins faciles à assumer qu'auparavant. Ils ont besoin d'être sur place car seuls, et les fermes s'agrandissent. Le Lycée de Soeix répond à cette aspiration qui consiste à armer les jeunes du secteur.

Mme ABELA: En terme d'employabilité et de renouvellement de la masse salariale d'ici 5 ans, les employeurs seront à la recherche d'un certain nombre de profil jeunes en les CDIsant.

Ils sont conscients que la pluriactivité est importante. Le CDD n'ancre pas nos jeunes sur le territoire.

Elle poursuit avec le projet récurent sur la dangerosité de la départementale RD 238.

La problématique était la sécurisation du chemin piétonnier. L'état des lieux a été fait, les demandes remontent à 2009 au cours de différents CI et CA.
La route est très fréquentée selon les statistiques avec une vitesse de roulage dépassant la vitesse autorisée.

Avec M. SOMMER ils ont été invités pour présenter le projet avec plusieurs types de mobilité.
Plusieurs solutions :

- Piste cyclable et équipement piétonnier
- L'aménagement à l'intérieur d'une voie verte dans la forêt qui demandait l'achat de terrain au propriétaire.

(Plus compliquée à mettre en œuvre).
C'est la première solution qui a été retenue car elle est respectueuse de l'environnement et présente un coût correct pour les investisseurs.
Un appel à projet a été lancé par le Conseil Départemental qui a également sollicité le FEDER, la région, CCHB et les communes. La date de dépôt a été fixée au 21 avril 2023.
C'est une bonne nouvelle pour l'établissement et le quartier Soeix, les lycéens, les familles et tous les promeneurs.

M.UTHURRY : Demander une lettre d'intention de la région pour solliciter l'État pour qu'il prenne en charge 50 % du projet entre le cimetière de Bidos et le Lycée pour un montant de 545 000€.

Partie résiduelle resterait à la charge du Conseil Départemental. Les collectivités participeront également mais les engagements budgétaires ne sont pas inscrits à ce jour.

M.LANOT se dit heureux que le dossier avance enfin après les multiples alertes sur la dangerosité de cette route signalée au CA.

M.SOMMER: pense qu'il y a des conseillers départementaux anciens élèves à Oloron qui ont bien aidé pour faire avancer le dossier.

Point sur la communication

Mme LAPLACE : Beaucoup d'actions ont été menées sur l'Agrocampus, elle les présente :

Action de parrainage :
Le 23 février : Noa SOCHAKI élève méritant (brevet mention bien et boursier) a signé une convention de parrainage avec la fondation « un avenir ensemble » pour un soutien moral et financier et un accompagnement dans l'orientation jusqu'à son entrée dans la vie active.

M.SOMMER : espère que chaque année de nouveaux jeunes vont être parrainés. Le suivi post-bac est pris en charge par la fondation à hauteur de 30 % des coûts (au sens très large : vêtements, logement, les études etc.) Les jeunes peuvent en bénéficier également pendant les vacances scolaires, (pour les colonies de vacances, faire du sport ou approfondir en cours particuliers.

Les portes ouvertes

- Deux journées les 27 et 28 janvier pour le supérieur avec une progression de fréquentation (115 en 2022 contre 140 cette année).
- Une journée multi-sites le 18 mars 2023 avec une fréquentation au moins égale à celle de l'an dernier :
    - 210 personnes pour Montardon (10 CFA 12 CFPPA, le reste lycée)
    - 100 Oloron (20 pour CFA, le reste lycée),
    - 60 Orthez,
    - 90 Hasparren (similaires à l'an dernier).

Bon fonctionnement, maintien sur RDV pour faciliter plus de confort et de fluidité.
Les animations sur sites ont été très appréciées par tous et elles ont mis un peu de vie dans cette journée.

Journée agro écologie prévue le 6 avril 2023 sur Montardon dans le cadre des printemps des transitions (programme du MASA). Pour l'Agrocampus, il y aura une trentaine d'ateliers, conférences et expositions dont une en soirée à destination du grand public.
En parallèle mise en place d'un partenariat avec professionnels pour la journée de l'outillage en maraichage bio au sein du CFPPA.

Journée du paysage organisé à Oloron le 3 mai2023, après Orthez l'an dernier. Partie préparatoire actuellement en partenariat avec l'UNEP et la MSA qui viendront animer cette journée).

Salon international de l'agriculture du 25 février au 05 mars 2023 « SIA 2023 »

L'Agrocampus a été largement représenté par les élèves et récompensé (vidéo). Applaudissements de l'ensemble des personnels.

M.SOMMER nous informe que l'on aura l'occasion de les saluer car les élèves viendront partager le repas avec nous tout à l'heure.

Point sur la démarche qualité

Mme LAPLACE : Le CFA et CFPPA doivent avoir une double certification qualité (Qualiopi pour le financement OCAPIAT et Qualiformagri pour le Ministère). Ils bénéficient de la qualification jusqu'en décembre 2024 par l'AFNOR mais un audit de surveillance en janvier a révélé une non-conformité majeure nécessitant une correction dans les 3 mois.
Nous sommes en cours de rectification et une procédure sera mis en place.
Un autre audit de surveillance aura lieu en octobre-novembre 2023(le dernier par l'AFNOR).
En effet, à compter de 2023 le ministère sera certificateur Qualiformagri, la marque ayant été rachetée à l'AFNOR pour des raisons financières.

M.SOMMER : présente les délibérations sur le fonctionnement de l'établissement (Ordre pédagogique avant financier).

Présentation des délibérations relatives à l'action éducative

Délibération n°2023-1-02
Objet : Enseignements à Initiative Locale (E.I.L) pour l'année scolaire 2023/2024–C.F.A.A d'Hasparren/ Adoptée à l'unanimité

Le conseil d'administration a approuvé, pour l'année scolaire 2023/2024, concernant les BTSa Agronomie Cultures Durables, Anabiotec et Bioqualim, la création des E.I.L suivants :

- Développement des acteurs locaux par la caractérisation des produits alimentaires ;
- Œnotourisme ;
- Les bases de l'interprétation en biologie médicale et vétérinaire ;
- La gestion technico-économique d'un élevage allaitant en zone de montagne ou du piémont ;
- Cosmétologie : règlementation, formulation, fabrication et contrôle ;
- Diversification et transition énergétique des exploitations agricoles ;
- Système alimentaire durable ;
- Les exploitations agricoles actrices dans la transition énergétique et climatique ;
- Découvertes et analyses des activités économiques de montagne.

Mme CLEMENT précise que les BTSAa sont dans la tourmente de la réforme à la rentrée prochaine. Passage des MIL en EIL. Mélanger tous les groupes de BTS rénové pour ces MIL.

Délibération n°2023-1-03
Objet : Modules locaux à l'Initiative de l'établissement (M.I.L) pour l'année scolaire 2023/2024–C.F.A.A d'Hasparren/ Adoptée à l'unanimité

Le conseil d'administration a approuvé pour l'année scolaire 2023/2024, pour les BTSa Aménagements Paysagers, Développement et Animation des Territoires Ruraux et Productions Animales, le renouvellement des M.I.L. suivants :

- Développement des acteurs locaux par la caractérisation des produits alimentaires ;
- Œnotourisme ;
- Les bases de l'interprétation en biologie médicale et vétérinaire ;
- La gestion technico-économique d'un élevage allaitant en zone de montagne ou du piémont ;
- Cosmétologie : règlementation, formulation, fabrication et contrôle ;
- Diversification et transition énergétique des exploitations agricoles ;
- Système alimentaire durable ;
- Les exploitations agricoles actrices dans la transition énergétique et climatique ;
- Découvertes et analyses des activités économiques de montagne.

Mme CLEMENT : Maintien des MIL pour les BTS qui ne sont pas rénovés.

Délibération n°2023-1-04
Objet : Modules d'initiatives Professionnelles (M.I.P) pour l'année scolaire 2023/2024–C.F.F. A d'Hasparren/ Adoptée à l'unanimité

Le conseil d'administration a approuvé pour l'année scolaire 2023/2024, le renouvellement des M.I.P suivants :

- Valorisation des produits animaux pour les CAPa Métiers de l'Agriculture ;
- Animation et valorisation du territoire pour les CAPa Services aux personnes et Vente en Espace Rural ;
- Entretien des espaces naturels ou sites de sensibilisation à la nature pour les CAPa Jardinier paysagiste.

Mme CLEMENT : maintient le MIL pour CAPa.

Délibération n°2023-1-05

Objet : Renouvellement des habilitations et création de formation pour l'année scolaire 2023/2024–C.F.A..A d'Hasparren/ Adoptée à l'unanimité

Le conseil d'administration a approuvé pour l'année scolaire 2023/2024, pour le C.F.A.A d'Hasparren le renouvellement des habilitations de plusieurs formations, et la demande d'habilitation pour le BTS Aménagements Paysagers (8 à 10 apprentis)

Délibération n°2023-1-06

Objet : : Renouvellement des habilitations pour l'année scolaire 2023/2024– C.F.P.P..A des Pyrénées-Atlantiques/ Adoptée à l'unanimité

Le conseil d'administration a approuvé pour l'année scolaire 2023/2024, pour le C.F.P.P.A des Pyrénées-Atlantiques le renouvellement des habilitations de plusieurs formations.

Délibération n°2023-1-07

Objet : Ouverture de formation pour l'année scolaire 2024/2025-E.P.L.E.F.P. A des Pyrénées-Atlantiques / Adoptée à l'unanimité

Le conseil d'administration a approuvé pour l'année scolaire 2024/2025, les demandes :
- De transformation de la classe de BTSa Aménagements Paysagers (seuil à 27 en 1ère année et à 19 en 2ème année) en une classe à double section Gestion et Protection de la Nature/Aménagements Paysagers (2x16) ;
- D'ouverture d'une section BTSa GPN avec une carte de bi-qualification et en priorité un bac pro (fort quota) pour permettre aux jeunes de rester sur leur territoire en les formant à la polyvalence des nouveaux métiers de la montagne notamment.

Formation proposée en double site (Montardon et Oloron-Sainte-Marie) en s'appuyant sur l'expertise du lycée des métiers de la montagne pour la partie GPN.

Délibération n°2023-1-08

Objet : Modification du calendrier des stages pour l'année scolaire 2022/2023 –L.E.G.T. A de Montardon / Adoptée à l'unanimité

Le conseil d'administration a approuvé pour le L.E.G.T.A. de Montardon, la modification de la délibération n°22-26 du conseil d'administration en date du 24 juin 2022 concernant l'organisation des stages pour l'année scolaire 2022/2023 suivante :
Possibilité pour les BTSa ACSE 1 et 2 de faire des stages individuels du 11 au 21 avril 2023, pour compléter les semaines non réalisées sur les périodes précédentes.

Délibération n°2023-1-09

Objet : Organisation pédagogique des voyages pour la période de mai à juin 2023-E.P.L.E.F.P. A des Pyrénées-Atlantiques/ Adoptée à l'unanimité

Le conseil d'administration a approuvé l'organisation pédagogique des voyages présentés en annexe, pour la période de mai à juin 2023.
Leur réalisation dépendra de l'obtention des financements prévus ou de l'équilibre financier de chaque voyage, et des consignes au niveau sanitaire et sécurité (plan Vigipirate, recommandations du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes).

Présentation des délibérations relatives au fonctionnement de l'établissement

Délibération n°2023-1-10

Objet : Adhésion au groupement de service commande publique de la zone Pyrénées-Atlantiques/Sud des Landes pour l'exercice 2024- E.P.L.E.F.P.A. des Pyrénées-Atlantiques / Adoptée à l'unanimité

Le conseil d'administration a approuvé l'adhésion de l'E.P.L.E.F.P.A. des Pyrénées-Atlantiques (L.E.G.T.A. de Montardon, L.P.A. d'Oloron, L.P.A d'Orthez et C.F.A.A d'Hasparren) au groupement de service commande publique de la zone Pyrénées-Atlantiques/Sud des Landes pour l'exercice 2024.

Mme AUDURIEAU : modification car avant deux zones mais pour être meilleure force d'achats, regroupement des deux zones. Un seul marché pour tout le département PA et Sud des Landes. Adhésion au 1er janvier 2024 à ces marchés alimentaires ou techniques.

Délibération n°2023-1-11

Objet : Participation aux commissions techniques et commissions d'appels d'offres (C.A.O) du groupement de commande publique de la zone Pyrénées-Atlantiques/Sud des Landes pour l'exercice 2024-E.P.L.E.F.P.A des PA / Adoptée à l'unanimité

Le conseil d'administration a approuvé la participation des gestionnaires du L.E.G.T.A de Montardon, du L.P.A d'Oloron – Sainte-Marie, du L.P.A d'Orthez et du C.F.A.A d'Hasparren pour représenter l'E.P.L.E.F.P.A des Pyrénées-Atlantiques lors des commissions techniques et des commissions d'appels d'offres (C.A.O) du groupement de commande publique de la zone Pyrénées-Atlantiques/Sud des Landes pour l'exercice 2024.

Mme AUDURIEAU : officialiser nomination des représentants des personnels qui siègeront lors des commissions des marchés publics : gestionnaires.

Délibération n°2023-1-12

Objet : : Acceptation de dons- E.P.L.E.F.P.A. des Pyrénées-Atlantiques / Adoptée à l'unanimité

Le conseil d'administration a approuvé les dons suivants pour le L.E.G.T.A de Montardon, le L.P.A d'Orthez et le C.F.A.A d'Hasparren.
M. SOMMER précise que l'on a obligation de détailler les dons. Un énorme travail a été fait de la part des étudiants BTSa ACSE pour financer leur voyage.

Délibération n°2023-1-13

Objet : Changements de rémunération des emplois de droit public sur le C.F.A.A d'Hasparren rémunérés sur le budget de l'E.P.L.E.F.P.A. des Pyrénées-Atlantiques/ Adoptée à l'unanimité

Le conseil d'administration a approuvé les changements de rémunération des emplois de droit public sur le centre C.F.A.A. d'Hasparren rémunérés sur le budget de l'E.P.L.E.F.P.A.
L'impact budgétaire a été pris en compte dans le budget primitif 2023.

Délibération n°2023-1-14

Objet : Changements de rémunération des emplois de droit public sur le C.F.P.P.A des Pyrénées-Atlantiques rémunérés sur le budget de l'E.P.L.E.F.P.A. des Pyrénées- Atlantiques/ Adoptée à l'unanimité

Le conseil d'administration a approuvé les changements de rémunération des emplois de droit public sur le centre C.F.P.P.A. des Pyrénées-Atlantiques rémunérés sur le budget de l'E.P.L.E.F.P.A.
L'impact budgétaire a été pris en compte dans le budget primitif 2023.

Délibération n°2023-1-15

Objet : Divers taux de rémunération -E.P.L.E.F.P.A. des Pyrénées-Atlantiques/ ~~Adoptée à l'unanimité~~

Le conseil d'administration a approuvé, à compter du 1er mai 2023 au sein de L'E.P.L.E.F.P.A des Pyrénées-Atlantiques, les taux de rémunération suivants :

- Heure supplémentaire en face à face pédagogique formateur : 39.91€
- Taux de vacation : 34.30€
- Heure en face à face accompagnement à distance de stage de formation : 15.53€

M.LAPORTE demande des précisions sur le face-à-face accompagnement à distance de stage de formation
Mme AUDURIEAU répond que cela concerne le CFPPA.
M.LARRERE précise que les heures en face-à-face pédagogique concerne les personnels et les heures de vacation pour les personnes extérieures.

Délibération n°2023-1-16

Objet : Prise en charge des frais de transport au forum de Mourenx par la Z.A.P des Gaves- L.P.A. D'Oloron Ste-Marie/ Adoptée à l'unanimité

Approuve la prise en charge des frais de transport des élèves de la classe de 4ème au forum de Mourenx le 30 mars 2023 par la Z.A.P. des Gaves, dont l'établissement support est le lycée général Jules Supervielle.

Délibération n°2023-1-17

Objet : : Financement des voyages d'étude pour la période de mai à juin 2023-E.P.L.E.F.P.A. des Pyrénées-Atlantiques/ Adoptée à l'unanimité

Le conseil d'administration a approuvé le financement des voyages présentés en annexe, pour la période de mai à juin 2023. Leur réalisation dépendra de l'obtention des financements prévus ou de l'équilibre financier de chaque voyage, et des consignes au niveau sanitaire et sécurité (plan Vigipirate, recommandations du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes). La prise en charge des accompagnateurs est supportée sur le budget de l'établissement.

- Approuve l'ordre de priorité suivant pour le financement des voyages par le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine :
Priorité 1 : Châteaux de la Loire - Terminale A.P. - L.P.A. d'Orthez.

Délibération n°2023-1-18

Objet : Sortie d'inventaire-Exploitation agricole d'Orthez/ Adoptée à l'unanimité

Le conseil d'administration a approuvé la sortie d'inventaire des biens de l'exploitation agricole d'Orthez en vue d'une vente aux enchères et/ou d'une reprise du constructeur.

Délibération n°2023-1-19

Objet : Vente de biens-Exploitation agricole d'Orthez/ Adoptée à l'unanimité

Le conseil d'administration a approuvé la vente aux enchères par l'exploitation agricole d'Orthez d'une désileuse et d'une pailleuse obsolètes, selon des prix de vente

- Prix de vente de la désileuse : minimum 100€ ;
- Prix de vente de la pailleuse : minimum 1 000€

Délibération n°2023-1-20

Objet : Fermeture administrative- E.P.L.E.F.P.A. des Pyrénées-Atlantiques/ Adoptée à l'unanimité

Le conseil d'administration a approuvé la fermeture administrative suivante pour les centres de formation de l'E.P.L.E.F.P.A. des Pyrénées-Atlantiques :

- Du jeudi 13 juillet 2023 au soir au mercredi 16 août 2023 au matin pour les L.P.A d'Oloron-Sainte-Marie et d'Orthez.
- Du vendredi 21 juillet 2023 au soir au mercredi 16 août 2023 au matin pour le L.E.G.T.A de Montardon, le C.F.A d'Hasparren et le C.F.F.P.A des Pyrénées-Atlantiques.

Une permanence de sécurité sera assurée par un membre de l'équipe de direction et les C.P.E.

Présentation du compte financier

M.SOMMER aborde les aspects financiers et laisse la parole à Mme AUDURIEAU

Mme AUDURIEAU présente le 1er tableau qui récapitule les résultats des 9 centres de l'établissement sur 4 ans.

Sur la dernière ligne il est à noter la nette progression des résultats passant de + 100 000 € en 2019 à + 716 000 € en 2022. Ils sont inégaux selon les centres mais l'on notera :

- La stabilisation des résultats du CFA depuis trois ans aux alentours de 600 000 € mais il ne faut pas oublier que le financement du CFA dépend à 82 % des OPCO dont 70 % en provenance exclusive d'OCAPIAT. Les réserves ainsi constituées sont indispensables afin d'être en mesure de réaliser des investissements indispensables dans des outils pédagogiques performants.
- Le bon redressement du CFPPA suite à l'année COVID 2020 et la fermeture du centre durant 2 mois. Les formations ouvertes bénéficient en outre, d'un bon taux de remplissage qui explique ce niveau de résultat.
- Les exploitations globalement sont déficitaires pour différentes raisons :
  - ✓ Orthez a subi une nouvelle fois de plein fouet la crise aviaire et perdu une bande de canards. Elle a également subi toutes les augmentations en matière d'alimentation animale ainsi que sur les intrants
  - ✓ Oloron est la seule excédentaire avec un résultat en retrait par rapport aux années précédentes en raison :
    -de la très forte augmentation du prix de l'alimentation animale,
    -des décalages de charges sociales (16 mois de cotisations MSA payés sur l'exercice ainsi que des augmentations de taux)
    -une forte variation de stocks en matière de fromages et de fourrage

- ✓ Montardon a bien limité son déficit 2022 grâce de de très bons résultats techniques :
  - meilleure valorisation de la viande ainsi que du lait
  -une meilleure organisation du travail, en partie grâce aux travaux réalisés
  -une diminution de son cheptel tel que le prévoyait le projet d'exploitation

-La halle technologique est également en progression. Ses ventes ont bien progressé (doublées en 3 ans).
Les différentes actions commerciales ont porté leurs fruits.
Par ailleurs les actions préventives en matière d'entretien du matériel se sont avérées efficaces et permettent de diminuer les charges de maintenance.
Les stocks sont également en augmentation afin d'éviter les ruptures de début d'année.

-Les trois lycées sont en très léger déficit -8 300 €.
Après de très fortes inquiétudes en raison des augmentations en matière énergétique et de denrées alimentaires, la bonne surprise est venue en fin d'année du Conseil Régional qui a bien abondé les subventions de fonctionnement.

2ème tableau sur la capacité d'autofinancement

Les chiffres présentés sont à mettre en relation avec ceux du tableau précédent. Cet indicateur est important pour des centres tels que le CFA et le CFPPA qui doivent prendre en charge sur leurs fonds de réserves leurs investissements. Cet indicateur est également à mettre en corrélation avec celui de la trésorerie que vous présentera l'agent comptable dans une diapo un peu plus loin. Ces deux indicateurs sont très satisfaisants et témoignent de la bonne santé financière de l'établissement.

3ème tableau sur les fonds de roulement

Cet autre indicateur financier est également au beau fixe. Le nombre de jours de fonctionnement permis par le fonds de roulement a progressé de 62 jours en quatre ans Le fonds de roulement net (sans les stocks) a quasiment doublé également en quatre ans. Les stocks de l'établissement s'élèvent à 645 766 €. Ils sont essentiellement composés des animaux des trois exploitations agricoles. En 2022, ce sont 622 000 € qui sont venus abonder le fonds de roulement.

Le fonds de roulement mobilisable s'élève à 3.4 millions et le besoin en fonds de roulement à 1.464 millions.

4ème tableau sur les subventions régionales

L'évolution constatée est à mettre en relation avec la réforme de l'apprentissage en 2020. Depuis cette date, seules la formation initiale et continue bénéficient de financement régional. En 2022, subsistait encore au CFA un reliquat de subvention pour l'acquisition de matériels pédagogiques à hauteur de 100 000 €. Le CFPPA a enregistré 895 000 € de financement régional pour diverses formations réalisées dans le cadre de marchés publics. Le solde (un peu plus d'un million) a constitué les dotations de fonctionnement des trois lycées. Les 301 000 € de subvention en investissement ont essentiellement concerné l'exploitation agricole de Montardon, dans le cadre du solde de ses travaux de modernisation pour 231 000 €. Les 70 000 € restants concernait des achats de matériels pédagogiques.

5ème tableau sur les subventions de fonctionnement des lycées

Une nette progression des dotations régionales depuis cinq ans sur les trois lycées. Elles ont pratiquement doublé entre 2021 et 2023 pour Oloron et Montardon. Ces compléments sont destinés à nous aider dans le cadre de la crise énergétique ainsi que de l'inflation qui touche actuellement tous les secteurs économiques.

Le LPA d'Orthez ne gérant pas directement le chauffage ni l'électricité. N'est pas concerné par ces compléments de subventions. De ce fait, sa subvention a peu évolué (+ 2000).

6ème tableau sur l'évolution des charges pour les centres de formation

Les trois principaux postes de dépenses pour les centres de formation, sont la pédagogie, les charges de structure ainsi que les rémunérations des personnels rémunérés sur les budgets des centres :

-Assistants d'éducation sur les lycées

-Formateurs, administratifs et personnels techniques sur le CFA et le CFPPA

La pédagogie a retrouvé son niveau de dépenses d'avant COVID. L'évolution des effectifs ainsi que le retour des voyages d'études expliquent cette évolution.

-Les charges de structure (Eau, gaz, électricité, carburant, divers contrats d'entretien des bâtiments et matériels entre autres…) stabilisées autour des 550 000 € depuis quelque temps repartent à la hausse essentiellement en raison de la crise énergétique.

-La masse salariale est également en évolution de 4.5 % correspondant aux diverses évolutions salariales enregistrées tout au long de l'année (SMIC + Point d'indice).

Ces trois postes principaux représentent 73 % des dépenses de ces centres. Pour info, la masse salariale atteint 67/68 % de leurs dépenses de fonctionnement au CFPPA et CFA.

7me tableau sur les produits des centres de formation

Les principaux produits sont constitués de :

-subventions de la région ;
-subventions de l'Etat ;
-Taxe d'apprentissage ;
-Financement des OPCO et autres entreprises privées.

Les subventions de la Région :

Le décrochage en 2020 provient de la réforme de l'apprentissage et du transfert de son financement aux OPCO. On note depuis 2020 l'évolution des subventions régionales en raison notamment des compléments de dotation afin de prendre en charge les surcoûts énergétiques.

Les subventions de l'Etat :

Elles sont essentiellement composées de la prise en charge des rémunérations des assistants d'éducation et des Assistants en charge des élèves en situation de handicap.

La Taxe d'apprentissage

A bien progressé en 2022 grâce à une meilleure exploitation du fichier des fournisseurs de l'Agrocampus 64 nous avons collecté +23 800 €.

Ces quatre postes représentent 80% des produits annuels des centres de formation, auxquels il faut ajouter pour les lycées les recettes d'hébergement et de restauration.

8me tableau sur les charges des 3 exploitations + Halle

Trois principaux postes de dépenses :

-les approvisionnements: alimentation animale et intrants dont les coûts ont fortement augmenté.
-la baisse des charges de structure s'explique par une nouvelle répartition au sein du site de Montardon des coûts énergétiques. Elles ont également baissé à Orthez en raison d'une diminution d'activité du fait de la grippe aviaire et suivi l'augmentation classique sur Oloron.
-la masse salariale est repartie à la hausse en raison :

- ✓ de l'évolution réglementaire des salaires ;
- ✓ mais aussi d'un report sur 2022 d'un trimestre de cotisations sociales pour l'exploitation d'Oloron ;
- ✓ des cotisations supplémentaires du fait du statut de technicien d'un agent ;
- ✓ augmentation du temps de travail d'un salarié sur la halle.

Il est à noter que sur Montardon, la masse salariale est restée la même entre 2021 et 2022 à hauteur de 137 000 €. Ces trois principaux postes pèsent pour 44 % sur les budgets de ces centres.

Les prestations ne concernent que la halle qui évoluent un peu mais ne constituent la principale source de revenus.

Les ventes de produits connaissent une belle progression. C'est surtout visible sur le budget de la halle qui voit ses ventes progresser de 47 %. C'est également le cas sur l'exploitation de Montardon dont les produits ont augmenté de 52 000 € (vente du lait, produits animaux tels que veaux et bovin et vente directe). S'agissant de celles de l'exploitation d'Oloron, elles sont en léger retrait en raison d'une écriture de stocks sur les fromages entre 2021 et 2022. Concernant l'exploitation d'Orthez, la grippe aviaire ainsi que la sécheresse ont limité les ventes de produits animaux ainsi que de maïs.

Les subventions régionales concernent essentiellement leur activité pédagogique basée sur les relevés de fréquentation de l'exploitation et l'analyse des frais y afférents.

Mme AUDURIEAU déclare que le comportement des gens change en limitant les éclairages, la consommation est en baisse mais les coûts augmentent.

M. SOMMER : salue la réactivité de la région pour l'attribution de subventions supplémentaires liées aux charges de viabilisation et de l'inflation alimentaire.

M. UTHURRY : consommation baisse mais les coûts n'augmentent donc pas de sentiment d'être récompensés. Cercle vicieux.

Présentation sur le rapport de l'agent comptable

M. LARRERE :

1ère diapositive sur les faits marquants 2022

En 2022, les chiffres sont dopés en produits par les charges de viabilisation et les subventions du CRNA.
Forte augmentation des produits de fonctionnement de plus d'un million d'€ grâce au CFA à hauteur de 40 % et derrière le CFPPA avec 17%. Le CFA est un poids lourd de l'EPL.
Il se dit satisfait en 2022 d'avoir bouclé la subvention de fonctionnement accordée en 2013 pour l'exploitation. Ils ont mis 10 ans pour l'utiliser. Ce qui pose quelques soucis sur l'agence comptable pour les fiches d'immobilisations (une centaine sur 10 ans).

2 ème diapositive sur les chiffres 2022

On note une progression des pièces comptables (environ 13 000 pièces) avec peu de titres et beaucoup de mandats cela s'explique par l'émission de titres collectifs dans l'établissement pour les pensions notamment.
La masse financière est presque de 67 millions d'€.
Les rejets font partis de la vie de l'établissement. Pas de réquisition.
Il s'agit le plus souvent de rejets techniques (erreur de chiffre, pièce manquante, etc.)
La durée moyenne des paiements est descendue à 30 jours. Ce qui est plutôt bien pour ne pas payer d'intérêts moratoires (monté à 10%). Les fournisseurs ne les réclament jamais mais cela pourrait arriver.

3 ème diapositive sur le BILAN

Le bilan représente la photographie au 31 décembre.
Les charges et les produits n'en font pas partie mais déterminent le résultat. Les immobilisations font partis du patrimoine de l'EPL. Il s'agit du patrimoine (net) déduit des amortissements). Les biens de l'EPL s'élèvent environ à 10 millions d'€.
Le Fonds de roulement (FdR) brut a augmenté de 80 % mais cela ne veut pas dire grand-chose.
Le (FdR) net a augmenté de103 % depuis 2018 donc très fort.
Les stocks eux aussi ont augmentés, pas quantitativement mais en valeur surtout.
Les stocks sont honnêtes et ne sont pas surévalués.
Les créances augmentent mais les dettes diminuent. Ce qui signifie que les fournisseurs sont plus rapidement payés.
La trésorerie a fortement augmenté, ce qui est honorable. Pas de trésorerie passive.

4 ème diapositive sur le solde fin de mois 2022 compte au trésor

Sur toute l'année 2022, le solde de fin de mois était supérieur à 2millions d'€, ce qui est très confortable, pas de soucis pour payer les factures. Il espère que cela pourra durer dans le temps.
Mars est le mois le plus fort pour les encaissements car les acomptes de subventions du CRNA sont versés à cette période.

5 ème diapositive sur la comparaison 2021-2022 solde fin de mois compte au trésor

Si l'on compare la trésorerie de 2021 à 2022 on constate que celle-ci est systématiquement supérieure en fin de mois, avec des courbes qui suivent des pentes quasi similaires jusqu'en septembre.
Puis on note un décrochage à la hausse en 2022.

6 ème diapositive sur le recouvrement

- Taux de recouvrement 2022 au 31/12/2022 : 88.64% (87.15% au 31/12/2021)
- Taux de recouvrement moyen sur 5 ans : 97.49% (96.525% en 2021)
- Durée moyenne des encaissements : 105.86 jours (153.25 jours en 2021 ; 167.61 jours en 2020 ; 113.24 jours en 2019)

7 ème diapositive sur le compte 416 : clients douteux ou litigieux

A ce jour, 115 dossiers en recouvrement contentieux :
- Huissiers (109)
- Surendettement (2)
- Redressement ou liquidation judiciaire (4)

C'est le solde le plus bas sur les 6 dernières années. Même si le solde réellement affecté se révèle très faible compte tenu de la volumétrie des comptes de l'EPL (environ 28 900€).
Le CFA et le CFPPA sont les centres qui ont le plus de dossiers en irrecevabilité.

8 ème diapositive sur le prêt exploitation agricole de Montardon

Il évoque la possibilité de rembourser en avance le prêt de l'exploitation mais la différence entre les indemnités et les intérêts restants à payer n'étant pas significative, ils ont fait le choix d'aller jusqu'au bout.

9 ème diapositive sur le chantier 2023

Pour 2023, il souhaite

- Mettre à jour les comptes 26 (participations et créances rattachées à des participations) et 27 (autres immobilisations financières)
- Elaborer les fiches de procédure

M. LAYRE : souligne l'excellente gestion, ce n'est pas souvent dans les établissements publics de voir des comptes en progression au regard du contexte actuel.

Présentation des délibérations budgétaires ou financières

Délibération n°2023-1-21

Objet : Arrêt du compte financier de l'exercice 2022-E.P.L.E.F.P. A des Pyrénées-Atlantiques / Adoptée à l'unanimité

Le conseil d'administration a approuvé et arrêté le compte financier de l'exercice 2022.

Délibération n°2023-1-22

Objet : : Affectation des résultats de l'exercice 2022-E.P.L.E.F.P.A des Pyrénées-Atlantiques/ Adoptée à l'unanimité

Le conseil d'administration a approuvé l'affectation des résultats de l'exercice 2022 pour tous les établissements.

Questions diverses

M. SOMMER : Des questions diverses ?

M.JAMME : pour mesurer le poids économique de l'EPL dans le département des Pyrénées-Atlantiques, par rapport aux entreprises et dans un souci économique, il faut rajouter à tous ces exercices plus de 8,5 millions d'€ pour les personnels d'états affectés dans les lycées.

Il est important de comparer la masse économique que représente l'établissement dans le territoire avec la masse de salaires affectés par l'État au-delà des subventions inscrites.

M. LAYRE : remercie les membres du Conseil et réitère ses félicitations à l'ensemble des personnels et des jeunes investis pour l'établissement.

Monsieur LAYRE clôture la séance à 11h32.

Le Président du Conseil d'Administration,
Monsieur Bernard LAYRE